



RCS : SAINTES

Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00151

Numéro SIREN : 810 476 911

Nom ou dénomination : PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2017 sous le numéro de dépôt 1200

CORIOLIS EXPERTISE
ZAC MONTPLAISIR
36 R PIERRE LOTI
BP174
16106 COGNAC CEDEX

Nos références : / MKO

SAINTEs, le 27 Avril 2017

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 810 476 911
Numéro de gestion : 2015 B 00151
Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE
Adresse : 7, RUE du Chemin Rouge
17150 ST BONNET SUR GIRONDE

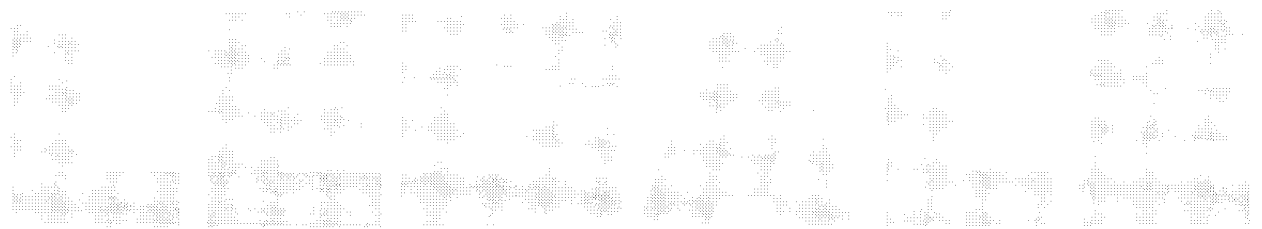
Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de SAINTES certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 1200
Date du dépôt: 27/04/2017

- *Acte en date du : 30/03/2017*
Décision(s) de l'associé unique
Décision: Changement de président
Décision: Démission de directeur général
Décision: Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Le Greffier,





PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000 euros
Siège social : 7, rue du Chemin Rouge
17150 SAINT BONNET SUR GIRONDE

810 476 911 RCS SAINTES

27 Mars 2017

Déposé le
N° RCS 2015 B151
N° de dépôt 1250

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **EN DATE DU 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept,

et le trente mars,

à seize heures trente minutes,

La société GSVert représentée par Monsieur Geoffrey PACAUD, agissant en qualité d'associée unique de la société PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Stéphanie REBILLIER démissionnaire,
- Nomination de commissaires aux comptes,
- Démission des fonctions de Monsieur Geoffrey PACAUD en qualité de Directeur Général sans qu'il y ait lieu à son remplacement,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Stéphanie REBILLIER de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

La société GSVert,

Société par Actions Simplifiée au capital de 326 000 euros,
dont le siège est à ALLAS-CHAMPAGNE (17500) 4, route d'Arthenac, Lieu-dit Chez Noël,
immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 824 245 609,

sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément aux actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'associée unique décide que pour l'exercice de ses fonctions, une rémunération sera déterminée lors d'une prochaine décision.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique constate que la société est désormais tenue de désigner un commissaire aux comptes titulaire, ainsi, bien entendu, qu'un commissaire suppléant.

L'associée unique décide de nommer :

La société KPMG S.A, représentée par Madame Sylvie DAVID,
domiciliée 2 Avenue Gambetta, Tour EQHO, CS 60055, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX,

en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que :

La société SALUSTRO REYDEL,
domiciliée 2 Avenue Gambetta, Tour EQHO, CS 60055, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX,

en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Geoffrey PACAUD de ses fonctions de Directeur Général de la société sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique, et consigné sur le registre des décisions.

Ben pour acceptation des fonctions de président. L'associée unique

